



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU MARDI 15 MAI 2018**

Secrétaire de séance : Michel Rampon

Excusés : Florent Imbert, Jean-Paul Ducreux

► Validation du compte-rendu de la précédente séance du Conseil Municipal :

Le compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 28 mars 2018 a été mis à disposition de l'ensemble des élus municipaux et, sans remarques ou observations, le Conseil valide ce document.

► Compte-rendu des délégations du Maire :

- Monsieur le Maire nous informe de la signature d'un devis avec Radio MODUL pour la publicité de la Fête du Pain pour 140 € (10 spots radio par jour pendant 14 jours).
- Monsieur le Maire nous informe de la signature d'un devis avec Luc Joly pour la sonorisation du village lors de la Fête du Pain pour un montant de 600 € (sans présence d'un animateur).
- Monsieur le Maire nous informe de la signature d'un devis avec l'association la Fabrik' pour un spectacle « Ivre Déséquilibre » et une déambulation de clowns lors de la Fête du Pain pour un montant de 1 000 €.
- Monsieur le Maire nous informe du départ d'Angélique Bissardon de son poste d'agent d'entretien pour raisons personnelles. Une procédure d'embauche afin de la remplacer a été lancée.
- Monsieur le Maire nous informe que le contrôle des postes incendie aura lieu du 4 au 8 juin.

► Subvention « Amendes de Police » année 2018 :

Monsieur le Maire nous demande l'autorisation pour déposer un dossier de subvention Amendes de Police nous permettant de faire divers travaux : réfection des trottoirs devant la station multiservices, réalisation du plan d'adressage de la commune. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

► Mise en place de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) : désignation représentant de la commune :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la création d'une commission à la nouvelle Communauté de Communes des Monts du Lyonnais chargée d'évaluer les charges transférées liées au transfert de compétences entre les communes et l'intercommunalité. Cette commission est représentée par un représentant titulaire et un suppléant par commune. Monsieur le Maire propose sa candidature pour le poste de titulaire et celle de Michel Rampon pour le poste de suppléant. Aucune autre candidature ne s'est manifestée. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

► Mise en vente des logements OPAC / Résidence Pinfolet :

Suite à une rencontre le 9 mars, Monsieur le Maire nous informe du souhait de l'OPAC de mettre en vente les neuf logements situés à Pinfolet. Ces logements seront prioritairement vendus à leurs occupants ou leurs descendants. S'ils ne souhaitent pas acquérir le logement, les locataires restent titulaires de leur bail. Le Conseil Municipal n'émet pas d'opposition.

► Subvention à l'association MODUL FM :

Monsieur le Maire explique que l'association MODUL FM, créée dans les années 2000, administre Radio MODUL. Cette radio se fait l'écho des événements qui se déroulent sur les Monts du Lyonnais. Entre autre, Radio MODUL a programmé de réaliser cette année une émission en direct lors de notre 2^{ème} édition de la Fête du Pain. En 2002, cette association avait sollicité le Conseil Municipal pour l'octroi d'une subvention. Le versement de cette subvention était conditionné par l'obtention d'une fréquence FM. Depuis le début de l'année 2018, Radio MODUL a obtenu l'autorisation d'émettre sur la bande FM 98.7. En conséquence, pour respecter nos engagements, Monsieur le Maire propose d'allouer à cette association une subvention de 150 €. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

► **Subvention à l'association « Pollen, fruits et coccinelles » :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la création sur la commune d'une nouvelle association « Pollen, fruits et coccinelles ». Cette association a pour but de promouvoir et faire connaître les bonnes pratiques en arboriculture familiale (conseils, formations, animations d'ateliers, échanges et synergies avec les arboriculteurs professionnels etc...). Suite à une rencontre avec son président fondateur, un partenariat entre la commune et l'association pourra être envisagé avec les agents municipaux pour l'entretien du verger des enfants créé il y a quelques années.

Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention à cette association, pour son démarrage, d'un montant de 100 € pour l'année 2018. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

► **Bar-Restaurant :**

La Commission en charge du projet du Bar-Restaurant fait le compte-rendu de son travail avec la candidate à la reprise pour définir les objectifs du cahier des charges à destination du cabinet d'architecte.

► **Lotissement :**

Ce point est reporté à une prochaine séance du Conseil Municipal.

► **Voirie:**

Daniel Vermare fait le compte-rendu des travaux de la commission Voirie. Le chemin de la « Brigadée » sera refait sur un tronçon de 550 mètres (à partir des 5 chemins en direction de Chambost-Longessaigne) pour un montant estimé à 46 750,61 € TTC sur une dotation de la Communauté de Communes de 48 206,91 € auquel il convient d'ajouter 15 tonnes d'enrobé à froid. Le reliquat pourra être utilisé sous forme d'emplois partiels, sur différents chemins. Un devis a été réalisé pour le chemin du Thuinard donnant accès sur le chemin de la Demi-Lune. En fonction des crédits alloués, il n'est pas possible de réaliser ces travaux pour l'année 2018.

► **Bâtiments communaux :**

Halle-Préau : Michel Rampon fait le point sur l'avancée des travaux à la Halle-Préau. La prochaine entreprise à intervenir est l'entreprise Libercier pour la charpente. Une réunion de la commission Bâtiments est programmée pour évoquer des choix de matériaux, de finitions sur la façade et de revêtement sur l'esplanade.

Salle polyvalente : Michel Rampon nous fait part du besoin de renouveler l'ensemble de l'éclairage de la salle polyvalente. Des devis vont être réalisés.

► **Informations et questions diverses :**

- Fête du Pain : L'organisation de la Fête du Pain est programmée (montage des chapiteaux, vin d'honneur etc...).
- Parking : Profitant de l'opportunité de la présence des entreprises sur le site de la halle-préau, et ayant pu accepter les devis des entreprises, le parking situé sur l'ancien terrain Jean Demare a été réalisé pour un montant de 7 591,26 € H.T. Il permettra, notamment, le stationnement lors de manifestations communales et de sorties scolaires.